

2021

Rapport annuel



Mgéfi

GROUPE **vyv**

Avec vous,
c'est mutuel

Sommaire



Edito

Bruno Caron
Président de la Mgéfi



L'année 2021, dans la continuité de 2020, s'est inscrite dans un environnement santé particulier avec la persistance de la pandémie Covid-19. Cela étant, l'activité a pu reprendre, avec précaution. C'est ainsi que la Mgéfi a renoué durant le second semestre avec l'organisation à nouveau de réunions en présentiel. L'actualité, très dense, a conduit la mutuelle à organiser une seconde Assemblée générale, après celle de juin 2021, le 10 novembre à Paris.

Bien que les fondamentaux économiques de la Mgéfi soient d'un très bon niveau, tel que vous pourrez le lire dans le rapport, et que l'avis des adhérents est positif avec un taux global de satisfaction atteignant 88 %, il faut projeter la mutuelle vers l'avenir. C'est ce que les délégués ont décidé de faire en votant et en appliquant les principes du plan Magellan 2020-2023. L'Assemblée générale de novembre 2021 a permis de faire un point d'étape sur sa mise en œuvre.

Les travaux sur le nouvel outil de gestion « Coopengo » ont permis une bascule opérationnelle au début de l'année 2022. Ces derniers permettent d'améliorer la gestion et, à terme, d'être autonome sur la gestion des contrats collectifs obligatoires. Parallèlement, des évolutions digitales en cours apporteront une meilleure interactivité entre la mutuelle et ses adhérents.

La modernisation constante de la Mgéfi est incontournable et indispensable pour se préparer aux évolutions envisagées, ou en cours de réflexion, par l'Etat tels que sont les dossiers de la Protection Sociale complémentaire des Fonctionnaires (PSC), de l'avenir des complémentaires et de celui de la couverture de l'Assurance maladie.

Ces réflexions de haute importance et de devenir ne doivent pas faire oublier le présent. C'est ainsi que les délégués de la mutuelle ont voté l'amélioration et la création de plusieurs prestations en santé avec effet pour certaines dès le 1^{er} juillet 2021 et pour d'autres le 1^{er} janvier 2022.

Notre objectif est de progresser et de continuer à offrir un service de qualité et un taux de redistribution important vers l'adhérent, tout en maintenant le niveau des frais de gestion. Les évolutions et les transformations en cours et à venir ne doivent pas altérer leur confiance et leur satisfaction.

Bien à vous,

Bruno Caron, président de la Mgéfi

1

**Engagements
institutionnels**

Chiffres clés 2021

1 2 3 4 5

Engagements institutionnels



Taux de satisfaction adhérents :
88 %

Administrateurs élus :

29

Délégués élus :

182

Militants :

1 203

Collaborateurs :

196

Personnes protégées :

334 228

Personnes couvertes par un contrat collectif :

14 232



Adhérents individuels :

266 452

Ayants droit :

53 544

Taux de redistribution (ratio entre le montant versé par un adhérent et ce que la Mgéfi lui rembourse dans l'année) : 84 %

Frais de gestion :
12,93 %

Faits majeurs 2021

1

Engagements institutionnels

Janvier

- La dernière étape de l'évolution du 100 % Santé dentaire et audioprothèse est atteinte
- Le réseau de soins Audistya change pour devenir Kalixia Audio
- Début du programme Cap prévention Sport-santé

Juin

- Élection des délégués de la Mgéfi
- 23^e Assemblée générale à distance



Septembre

- Notre ambassadeur Ugo Didier a représenté la France en natation aux Jeux Paralympiques de Tokyo
- L'association Cécifoot a participé au VVV Festival pour faire découvrir cette discipline aux festivaliers

Novembre

- 24^e Assemblée générale, en présentiel



Mars

La revue Couleurs fait peau neuve avec la nouvelle identité visuelle de la Mgéfi



Juillet

L'escrimeur et ambassadeur de la Mgéfi, Yannick Borel, représente la France aux Jeux Olympiques de Tokyo



Octobre

Éric Chenut a été élu nouveau président de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF)



Éléments financiers

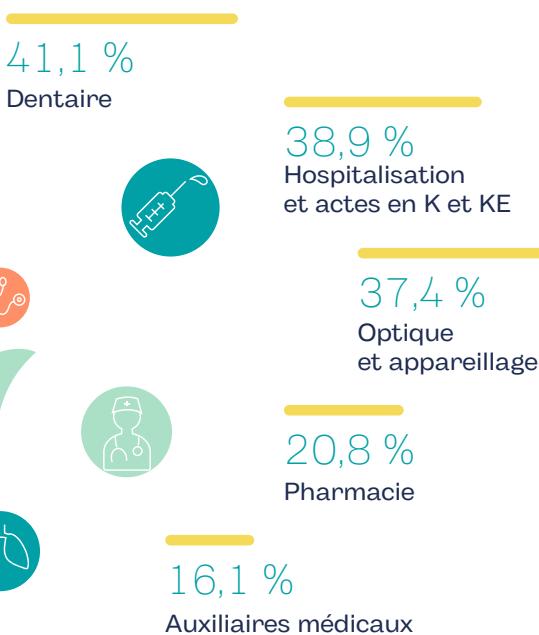
1 Engagements institutionnels

Les chiffres clé 2021

Cotisations santé et indemnisations perte de traitement et de salaire :
250,9 M€

Prestations santé et indemnisations perte de traitement et de salaire versées aux adhérents :
199,9 M€

Top 5 des dépenses santé individuelle



Synthèses des éléments financiers

Cette année a été marquée par :

1/ La réforme de la protection sociale complémentaire des Fonctionnaires

Cette réforme s'inscrit dans le cadre de la loi de transformation de la Fonction publique de 2019, précisée par l'ordonnance publiée le 17 février 2021. La première étape vise à faire bénéficier aux agents actifs et retraités, ainsi qu'à leurs bénéficiaires, dans le cadre d'un contrat collectif, d'un panier de soins interministériel socle d'un bon niveau et à instituer une participation obligatoire des employeurs publics au financement de la complémentaire des agents des trois versants de la Fonction publique. Le caractère obligatoire et collectif du contrat santé succède au dispositif présent, qui est facultatif. Cela entraîne des conséquences pratiques que la Mgéfi doit anticiper, à savoir une évolution majeure des outils générant de nouveaux investissements ainsi que de son organisation. Dans le périmètre de chaque ministère, au terme d'une procédure de mise en concurrence, dans le respect des marchés publics, un organisme complémentaire ou plusieurs seront désignés. La Mgéfi entend gagner l'appel d'offres sur son périmètre historique dans des conditions concurrentielles exacerbées et étudier les opportunités de croissance potentielle.

2/ Un retour à la normale des dépenses de santé avec un rebond

Après une année 2020 marquée par la crise sanitaire et la diminution des prestations santé versées lors de la période de confinement du printemps, l'année 2021, malgré des vagues, a renoué avec un niveau de prestations important (194,1 M€)¹. Les prestations hors provisions pour sinistres et impact du versement de la contribution Covid-19 augmentent de 12,7 % par rapport à 2020 (172,3 M€) et de 4,5 % par rapport à 2019 (185,7 M€). Cette hausse significative résulte du rattrapage des soins notamment en optique et en dentaire couplé avec les effets du 100 % Santé. L'impact de la réforme est donc visible, avec une part de décalage temporel du fait de la particularité de l'année 2020 et une part d'effet d'aubaine notamment en ce qui concerne l'audioprothèse et les actes prothétiques.

¹ Prestations versées hors contribution Covid-19

3/ La cession des actions SOGESTOP L pour 3 047 900 €

La cession des actions SOGESTOP L à CNP Assurances a été réalisée le 3 novembre pour un montant de 3 047 900 € alors que la valeur d'acquisition est de 6 078 400 €. Le titre étant provisionné à hauteur de 3 039 200 € au 31 décembre 2020, une reprise de provision du même montant a été opérée et une perte financière constatée de 3 030 500 €.

4/ Un complément de dépréciation durable de 1 001 439 € pour le TSSDI MFPASS

MFPASS est une union mutualiste soumise aux dispositions du livre III du code de la mutualité. Au titre de sa mission de gestion d'établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux, MFPASS gère et administre un établissement de santé, l'Institut Mutualiste Montsouris (l'IMM), et un ensemble d'établissements médicaux sociaux spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation d'handicap mental (le centre de la Gabrielle, les ateliers du Parc de la Claye) et le traitement de l'addictologie (centre Emergence Espace Tolbiac). Une dotation aux provisions de 1 001 439 € est constatée portant la provision pour dépréciation durable sur le TSSDI MFPASS à hauteur de 1 552 120 € pour une valeur à l'actif de 1 800 000 €.

5/ De nouveaux outils au service de la transformation

La Mgéfi poursuit la transformation de ses outils et s'oriente vers l'agilité et l'interconnexion de son système d'information pour s'adapter à la généralisation du digital. Le projet Galaxie consistant à remplacer l'outil de gestion adhérent et de liquidation de prestations de prévoyance Optimut par un outil développé par l'éditeur / intégrateur Coopengo était toujours en cours au 31 décembre 2021. Ainsi, les immobilisations incorporelles subissent une évolution à la hausse de 4,5 M€.



Si l'année 2020 restera marquée par l'intensité de la crise pandémique du Covid, 2021 laisse apparaître une évolution progressive positive de la situation. Tout au long de l'année, et malgré plusieurs vagues, se dégage un sentiment de meilleure maîtrise du phénomène avec des stratégies adaptatives tant au niveau des systèmes de santé que du « vivre avec » qui portent leurs fruits.



Les chiffres détaillés de l'exercice 2021

Pour les contrats Vita Santé 2, Multi Santé 2, Maitri Santé et Zéni Santé, **319 996 personnes** étaient protégées par la Mgéfi au 31 décembre dernier contre 323 596 l'année précédente, soit une diminution de 1,11 % et 3 600 personnes.

221 537 membres participants directs (MPD) au 31 décembre 2021 contre 222 869 l'année précédente.

44 915 membres participants associés (MPA) contre 48 102 en 2020.

53 544 ayants droit (AD) contre 52 625 l'année précédente.

14 232 personnes protégées en contrat collectif contre 15 757 en 2020.

Au total, **334 228 personnes protégées** par la Mgéfi en contrat individuel et collectif avec une diminution de 1,51 % par rapport à 2020.

50,89 % de retraités parmi les membres participants directs (4,96 % en 2020). Il y a aujourd'hui 1,04 retraité pour 1 actif à la Mgéfi, contre 1 au 31 décembre 2020. La moyenne d'âge des membres participants directs est de 61 ans tandis que celle des membres participants associés est de 54 ans et celle des ayants droit de 12 ans. **Toutes catégories confondues, la moyenne d'âge est de 52 ans.**

200 056 433 € de prestations santé versées au titre des choix de garantie statutaire, des 11 contrats collectifs et des bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire, dont 2 031 538 € enregistrés sur l'exercice au titre de la contribution pour la mise en œuvre du forfait médecin traitant et 5 939 178 € au titre de la contribution Covid-19.

20 753 761 € de prestations (montant net de recouvrement) au titre de la couverture « **protection du revenu** ». Cette dernière est composée de la garantie, en inclusion, indemnité pour perte de traitement et salaires (IPTS) pour un montant de 16 968 555 € et de la garantie facultative INDEMUE pour un total de 3 785 206 €.

Les transferts solidaires s'élèvent à 4 615 276 € pour une participation enregistrée de 3 089 962 €. La participation reçue est de l'ordre de 28 € par an et par personne éligible à cette aide. Pour rappel les transferts solidaires représentaient 6,4 M€ en 2019 pour une participation de 3,5 M€ et la sous-consommation des prestations santé, en 2020, n'a pas permis de dégager de transferts.

Le rapport prestations / cotisations (P/C) ressort à 88,9 % en 2021 contre 80,9 % en 2020. Il est égal au rapport entre les prestations corrigées des variations de provisions techniques, augmentées des frais de liquidation et les cotisations nettes. Il revient au niveau de celui de l'année 2019.

Le montant collecté de la Taxe sur la Solidarité Additionnelle (TSA) s'élève à 31 355 359 €.

Le résultat technique est excédentaire de 5 990 696 €.

La ligne impôts sur le résultat, inscrite sur le compte de résultat, s'élève à 1 612 262 €.

Le résultat de l'exercice s'établit à 5 794 846 €.



Bilan 2021

Actif	31/12/20	31/12/21	Passif	31/12/20	31/12/21
Actifs Incorporels	8 513 139,75	12 476 704,76	Fonds propres mutualistes et réserves	171 393 506,65	177 188 352,52
Placements	234 647 201,72	219 342 447,88	Provisions techniques	49 759 457,00	45 530 517,78
Part des cessionnaires, rétrocessionnaires dans les provisions techniques	21 345,60	19 316,70	Provisions pour Risques et Charges	3 971 252,00	3 881 267,00
Créances	21 445 237,13	26 758 311,66	Autres dettes	42 629 295,38	34 030 216,15
Autres actifs	2 098 085,81	999 653,53	Compte de régularisation passif	828 907,00	700 919,00
Compte de régularisation actif	1 857 408,02	1 734 837,92			
TOTAL ACTIF	268 582 418,03	261 331 272,45	TOTAL PASSIF	268 582 418,03	261 331 272,45

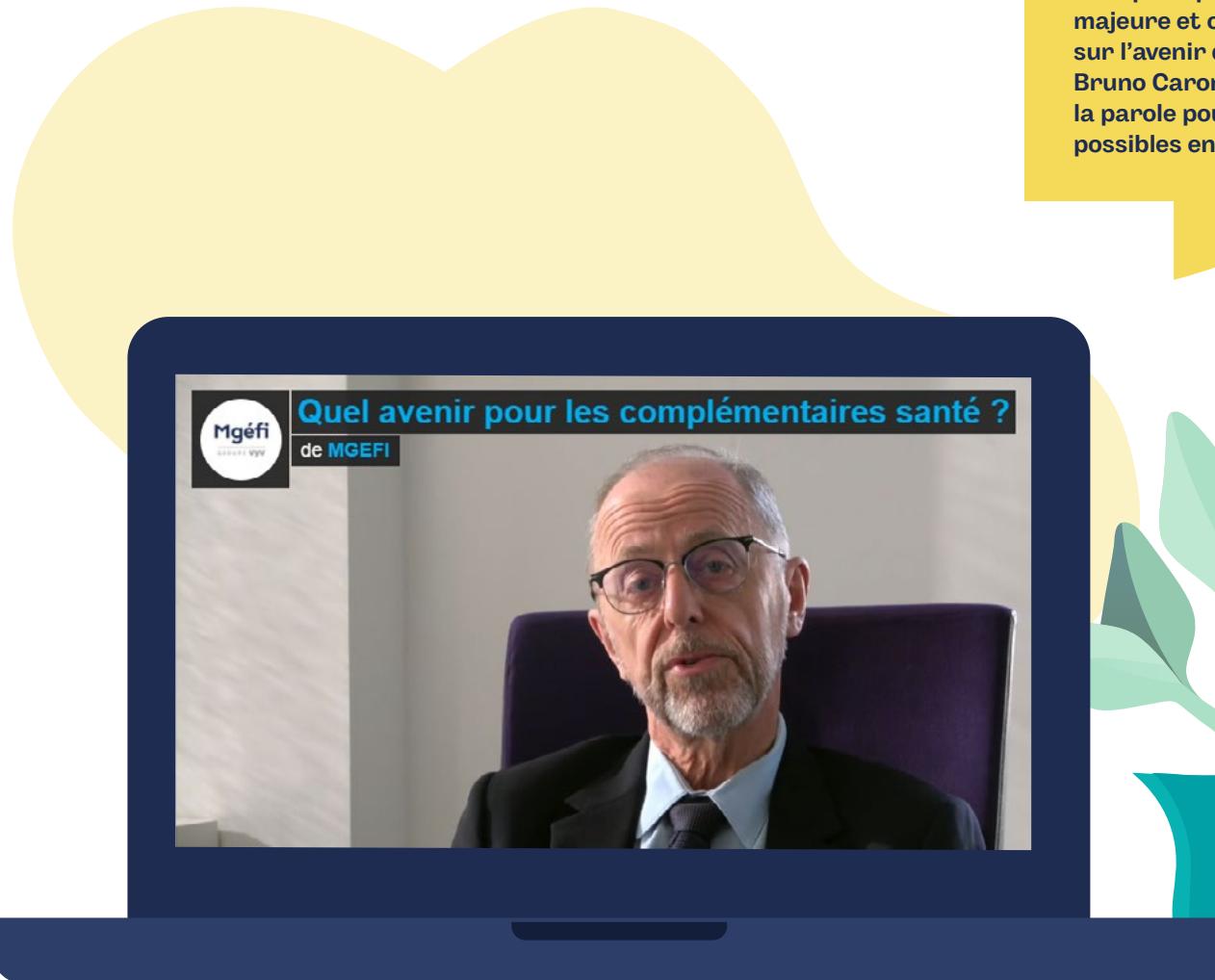
Compte de résultat technique de 2021

	Opérations brutes (A)	Opérations données en substitution (B)	Cessions et rétrocessions (C)	Opérations nettes année N (2021) (A - B - C)	Opérations nettes année N-1 (2020) (A - B - C)	Variation	Variation en %
						(A - B - C)	(A - B - C)
D1 Cotisations acquises (D1a - D1b)	251 028 027,90	0,00	163 851,07	250 864 176,83	248 562 861,11	2 301 315,72	0,93%
D1a Cotisations	251 028 027,90		163 851,07	250 864 176,83	248 562 861,11	2 301 315,72	0,93%
D1b Charge des provisions pour cotisations non acquises				0,00	0,00		
D2 Produits des placements alloués du compte non TECHNIQUE	442 546,00			442 546,00	0,00	442 546,00	100,00%
D3 Autres produits TECHNIQUES	9 037 293,46			9 037 293,46	7 561 356,68	1 475 936,78	19,52%
D4 Charge des prestations (D4a + D4b)	223 150 242,34	0,00	180 036,01	222 970 206,33	201 193 365,53	21 776 840,80	10,82%
D4a Prestations et frais payés	227 381 067,56		182 064,91	227 199 002,65	198 510 789,81	28 688 212,84	14,45%
D4b Charge des provisions pour prestations à payer	-4 230 825,22		-2 028,90	-4 228 796,32	2 682 575,72	-6 911 372,04	-257,64%
D5 Charges des autres provisions TECHNIQUES	0,00			0,00	0,00	0,00	
D6 Participation aux résultats	1 886,00			1 886,00	1 388,54	497,46	35,83%
D7 Frais d'acquisition et d'administration (D7a + D7b - D7c)	16 927 519,16	0,00	16 385,11	16 911 134,05	17 088 839,62	-177 705,57	-1,04%
D7a Frais d'acquisition	4 262 412,37			4 262 412,37	4 148 808,55	113 603,82	2,74%
D7b Frais d'administration	12 665 106,79			12 665 106,79	12 955 832,74	-290 725,95	-2,24%
D7c Comm.reçues des réassureurs et des garants en substitution			-16 385,11	16 385,11	15 801,67	583,44	100,00%
D8 Autres charges TECHNIQUES	14 470 093,84			14 470 093,84	13 800 660,00	669 433,84	4,85%
D9 Variation de la provision pour égalisation				0,00			
Résultat TECHNIQUE des opérations Non-vie (D1 + D 2 + D3 - D4 - D5 - D6 - D7 - D8 - D9)	5 958 126,02	0,00	-32 570,05	5 990 696,07	24 039 964,10	-18 049 268,03	-75,08%

Compte de résultat non technique de 2021

	N (2021)	N (2020)	Variation	Variation en %
F1 Résultat TECHNIQUE des opérations Non-vie	5 990 696,07	24 039 964,10	-18 049 268,03	-75,08%
F2 Résultat TECHNIQUE des opérations Vie	0,00	0,00		
F3 Produits des placements (F3a + F3b + F3c)	7 090 216,15	2 665 982,71	4 424 233,44	165,95%
F3a Revenus des placements	2 020 289,65	2 062 256,01	-41 966,36	-2,03%
F3b Autres produits des placements	3 197 402,27	304 699,59	2 892 702,68	949,36%
F3c Profits provenant de la réalisation des placements	1 872 524,23	299 027,11	1 573 497,12	526,21%
F4 Produits des placements alloués du compte TECHNIQUE vie			0,00	
F5 Charges des placements (F5a + F5b + F5c)	4 886 968,87	3 351 805,96	1 535 162,91	45,80%
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	564 995,50	625 344,04	-60 348,54	-9,65%
F5b Autres charges des placements	1 264 135,00	2 546 821,00	-1 282 686,00	-50,36%
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements	3 057 838,37	179 640,92	2 878 197,45	1 602,19%
F6 Produit des placements transférés au compte TECHNIQUE non-vie	442 546,00	0,00	442 546,00	100,00%
F7 Autres produits non TECHNIQUES	0,00	0,00	0,00	
F8 Autres charges non TECHNIQUES (F8a + F8b)	0,00	0,00	0,00	
F8a Charges à caractère social			0,00	
F8b Autres charges non TECHNIQUES			0,00	
F9 Résultat exceptionnel (F9a - F9b)	-344 289,48	-427 141,64	82 852,16	-19,40%
F9a Produits exceptionnels	615 924,13	439 068,65	176 855,48	40,28%
F9b Charges exceptionnelles	960 213,61	866 210,29	94 003,32	10,85%
F10 Participation des salariés		987 443,00	-987 443,00	100,00%
F11 Impôts sur le résultat	1 612 262,00	9 385 094,00	-7 772 832,00	-82,82%
F12 Résultat de l'exercice (F1 + F2 + F3 + F4 - F5 - F6 + F7 - F8 + F9 - F10 - F11)	5 794 845,87	12 554 462,21	-6 759 616,34	-53,84%

Quel avenir pour les complémentaires santé ?



Grande Sécu, rapport du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie... à l'heure où les fragilités du système de santé français sont plus que jamais une préoccupation majeure et où le Gouvernement s'interroge sur l'avenir de la complémentaire santé, Bruno Caron, président de la MGEFI, prend la parole pour nous parler des perspectives possibles en matière de protection sociale.



La « Grande Sécu », les mutuelles dans le viseur du Gouvernement

Défendu par le ministre de la Santé lui-même, le projet appelé « Grande Sécu » viserait à supprimer les mutuelles et assurances santé. S'appuyant sur un rapport du Haut Conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM), l'idée serait alors d'étendre le périmètre d'intervention de la Sécurité sociale, pour qu'il n'y ait plus qu'un seul assureur social public. Est-ce bien réalisable ? Quelles conséquences cela aurait-il sur le système de protection tel que nous le connaissons depuis 1945 ? Comment le financer ?



En France, les dépenses de santé sont réparties entre la Sécurité sociale, organisme public, qui en prend en charge l'essentiel, voire même 100 % des frais dans le cas des affections longue durée ; les mutuelles ou assureurs privés, qui complètent le remboursement ; et le patient lui-même, qui en général endosse un reste à charge. Ce dernier est d'ailleurs particulièrement faible en France, de l'ordre de 7 % des frais de santé, un record historique et mondial !

Aujourd'hui, avec les contrats collectifs obligatoire en entreprise, les salariés ont accès à une couverture santé avantageuse. Mais il est vrai que, dès l'entrée en retraite, les séniors sont obligés de s'assurer en individuel. Et cela devient plus cher. D'autant plus que leur risque de santé est plus élevé. Cela peut conduire à un renoncement aux soins. C'est pourquoi le principe des mutuelles est aujourd'hui de reposer sur un système de solidarité intergénérationnelle.

Mais ce système de protection sociale est aujourd'hui mis à mal. Olivier Véran a commandé, en juillet dernier, un rapport visant à réfléchir à l'avenir du système de santé français. Quatre scénarios ont donc été présentés par l'HCAAM. Les deux premiers ne révolutionneraient pas le système de santé, en revanche, les deux derniers impliqueraient une véritable transformation de la protection sociale :

→ 1 – Ne (presque) rien changer

Ici, l'architecture du système, divisé en deux entités, n'est pas remise en cause. Des mesures viendraient modifier le dispositif actuel en améliorant la couverture de certains patients pour réduire les inégalités et en diminuant le reste à charge pour les retraités modestes, par exemple.

→ 2 – Renforcer le poids des complémentaires

Cette piste renforce les complémentaires santé face à la Sécurité sociale. Il s'agit de privatiser un peu plus la santé, avec la possibilité de garanties plus étendues offertes par les complémentaires.

→ 3 – La « Grande Sécu », ou le renforcement de la Sécurité sociale

Cette piste semble avoir les faveurs d'Olivier Véran. Le Haut conseil propose une extension du champ d'intervention de la Sécurité sociale, prévoyant un remboursement de 100 % des dépenses de santé par l'Assurance Maladie. Ce projet entraînerait la fin des mutuelles complémentaires. Le Haut conseil part du principe que les dépenses de santé sont contraintes et que le système serait plus simple, plus lisible et plus transparent avec une seule entité. L'argument d'une économie de plus de 7 milliards d'euros en supprimant les frais de gestion et autres informations traités en doublon entre la Sécu et les mutuelles est largement mis en avant. Mais la suppression des complémentaires santé représenterait un surcoût pour la Sécurité sociale estimé à 18,8 milliards d'euros. Les cotisations patronales et la CSG pourraient alors être modifiées, se répercutant indirectement sur les foyers. De plus, quid des 100 000 salariés des complémentaires ? Cette solution ne ferait que creuser un peu plus profond le trou abyssal que représente la dette de la Sécurité sociale.

→ 4 – Une assurance complémentaire pour tous

Cette hypothèse consiste à obliger les 5 % de Français qui n'en ont pas à prendre une mutuelle. Les tarifs seraient alors encadrés. Mais avec ces différents niveaux de protection maladie, le risque est de voir apparaître des "surcomplémentaires" et de rendre contreproductive cette volonté de réduire les inégalités.

Des inconvénients et des délais rallongés

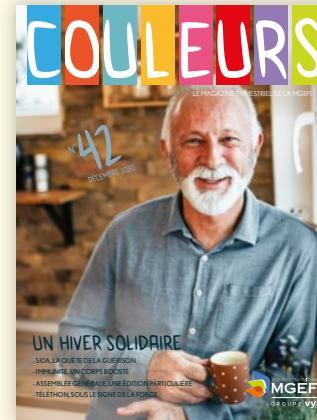
Mettre en place un système totalement géré par les pouvoirs publics n'est pas si simple. Cela chamboulerait totalement l'organisation parfois déjà grippée de la Sécurité sociale qui se verrait rapidement crouler sous le flux de demandes. Pourra-t-elle l'endosser ? Par exemple, le système britannique, nationalisé, n'est pas très efficace. Certains Britanniques aisés ont recours à des prestations et des assureurs privés, beaucoup plus chers certes mais souvent meilleurs. Il serait regrettable de voir cette situation se produire en France, où le système hybride, public et privé, à la fois pour les prestataires de soins, médecins, infirmiers et hôpitaux, et les financeurs, a permis de préserver une bonne qualité et un accès assez large aux soins.

Cette réforme est sur la table du Gouvernement et doit rester un sujet phare des débats politiques. Ce qui semble aujourd'hui nécessaire au vu de la situation dans laquelle se retrouve notre pays, après plus de deux années de pandémie, venues enfoncer le clou d'un système de santé déjà à bout de souffle.



La revue Couleurs fait peau neuve !

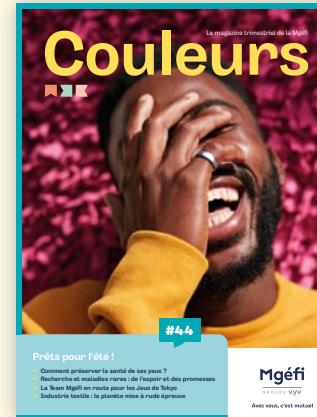
Dans la continuité de l'évolution de l'identité visuelle de la Mgéfi, la revue Couleurs a, elle aussi, eu droit à son coup de jeune ! Dès le premier numéro de l'année 2021, elle s'est dévoilée plus moderne, dynamique et pétillante... Elle incarne aujourd'hui parfaitement l'évolution entamée par la mutuelle depuis la mise en place du plan Magellan. Ses contenus sont toujours aussi riches, avec cette volonté d'être utiles aux adhérents, de conserver cette valeur ajoutée : des sujets précis et des interviews exclusives, que l'on ne retrouve pas ailleurs. Nous avons accordé un soin tout particulier à faire évoluer au mieux cette revue que nous savons lire et appréciée par nos adhérents, et dont nous savons l'importance qu'elle a pour tenir informé chacun d'entre-eux.



AVANT



APRÈS



2

Engagements
militants

Deux Assemblées générales sous le signe des échanges

2

Engagements militants

Après une première session à distance, le 29 juin dernier qui a permis de ratifier les comptes, les délégués de la Mgéfi ont enfin pu se retrouver physiquement, les 9 et 10 novembre, pour poursuivre leurs travaux. En effet, ce rendez-vous était important pour prendre connaissance des dossiers en cours, qui vont impacter notre environnement mutualiste. La réflexion menée par le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie (HCAAM) sur l'articulation entre le régime obligatoire et le régime complémentaire et, bien sûr, le dossier de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires (PSC) en font partie. Cette Assemblée générale a également permis aux délégués de faire un bilan de la première année de mise en œuvre du plan stratégique Magellan et de prendre les décisions qui en découlent en matière d'offre santé et prévoyance.

Magellan, des perspectives d'ouverture

Le plan stratégique Magellan s'articule autour de 4 grands axes :

→ Axe stratégique 1

Développer la Mgéfi pour en faire une entreprise mutualiste pérenne avec une offre santé/prévoyance et des services adaptés et une différenciation par la prévention et l'accompagnement,

→ Axe stratégique 2

Faire de l'excellence opérationnelle le moteur de la satisfaction adhérents en bâtissant un système d'information au service de notre stratégie, en phase avec l'ère digitale et une communication modernisée adaptée aux enjeux,

→ Axe stratégique 3

Une ambition stratégique assumée dans sa performance économique et sa dimension prudentielle,

→ Axe stratégique 4

Une gouvernance en mouvement.

Outre les chantiers de modernisation et d'évolution des outils, le plan Magellan comporte un axe très important de développement pour l'avenir de la Mgéfi avec un élargissement de son cadre d'intervention.

PSC des agents de la Fonction publique, un accord très attendu

La réforme de la PSC est une préoccupation majeure de la Mgéfi et de la Mutualité Fonction Publique (MFP). Durant l'Assemblée générale, Serge Brichet, président de la MFP, a fait part de ses interrogations. Beaucoup de questions restaient encore sans réponse que ce soit sur le contenu du panier de soins, le sort des retraités et plus globalement la mise en œuvre des

solidarités. Loin d'être réglé, ce dossier a animé et continue d'animer la Mgéfi et la MFP, qui œuvrent à défendre le modèle mutualiste et une protection sociale des fonctionnaires de haut niveau durant les discussions et les travaux menés.

Rendez-vous page 29 pour connaître les modifications statutaires votées en Assemblée générale.



Dans un contexte de dénigrement mutualiste permanent, où même le gouvernement tente de renforcer un maximum l'intervention de la Sécurité sociale au détriment des mutuelles, il faut que nous continuons à nous battre pour que la qualité des prestations ne soit jamais négligée et que la protection sociale complémentaire ne disparaisse pas. Mais ce terme, « complémentaire », qui subit sans cesse les attaques du ministre de la Santé et du grand public, a-t-il encore un avenir ?

Bruno Caron, Président de la Mgéfi



« Un engagement au service des valeurs de partage et de solidarité »

Délégué Mgéfi depuis 4 ans, Marc Alary s'est présenté en 2021 pour un second mandat. Il nous parle de son parcours et de son engagement.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir délégué ?

La question ne s'est pas vraiment posée pour moi, il s'agissait plutôt d'une démarche naturelle qui venait concrétiser un parcours de militant au sein de la Mgéfi. J'ai débuté en tant que membre, puis président de Comité Départemental (CAD). C'était donc une évidence compte tenu de mon parcours. Cela répondait également à mes aspirations au sein de la Mgéfi.

En quoi était-ce important pour vous ?

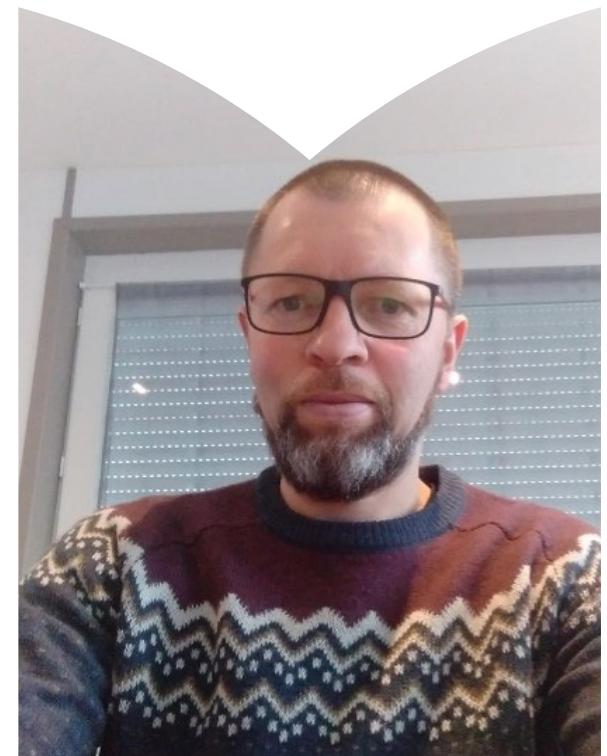
Dans un premier temps, cela me paraissait important de m'investir davantage dans la Mutuelle que ce que je pouvais faire au niveau local. Je souhaitais mettre mon dynamisme, mon esprit militant et mon envie de toujours faire plus pour les adhérents au service de la Mgéfi. Être délégué, c'est un engagement envers un modèle de complémentaire santé mutualiste, avec tout ce que cela implique, notamment la satisfaction de l'adhérent, qui est au cœur de nos préoccupations. Un engagement envers les valeurs de partage et de solidarité, qui sont parfaitement incarnées à la Mgéfi. Finalement, pour moi, être délégué c'est défendre en permanence ce modèle, parfois attaqué de toutes parts, en particulier par les pouvoirs publics, avec la mise en place de la taxe Covid, par exemple. C'est aussi en assurer la promotion auprès des nouveaux collègues ou des agents du Ministère qui n'auraient pas encore fait le choix de la Mgéfi.

Au quotidien, quelles sont vos missions ?

J'en vois plusieurs. Dans un premier temps, c'est participer aux grandes orientations de la Mutuelle, aux choix stratégiques, en termes d'offre ou de développement, grâce au vote qui se tient lors des Assemblées générales annuelles. Ensuite, c'est être une courroie de transmission entre le Conseil d'Administration, les réseaux militants locaux et les adhérents, avec un double rôle : informer et expliquer les choix stratégiques en prenant soin d'argumenter et de rester pédagogue. Les adhérents ont toujours besoin de réponses précises à leurs questions, en particulier quand il s'agit des hausses de cotisations.

Que diriez-vous à une personne qui souhaite postuler ?

Mon expérience me permet de dire que j'ai été très bien accompagné dans le cadre de ma fonction particulièrement par les formations au siège mais aussi par le soutien des militants et délégués déjà en place. Il ne faut pas hésiter, on n'est pas seul dans son coin. Et, humainement c'est une expérience très enrichissante, faite de rencontres et d'échanges avec des personnes de tous âges et d'horizons professionnels variés.



Faire partie de la Mgéfi, ça change quoi pour vous ?

2

Engagements militants

Pas de marchandisation, pas de discrimination, pas de paupérisation. Les engagements de la Mgéfi sont sans détours. Directs, résolus et forts. Nous sommes une mutuelle à taille humaine construite autour de trois fondements : la démocratie, le non-profit et la protection sans discrimination. C'est là notre différence et c'est aussi notre force.



Eric Chenut, le nouveau président de la Mutualité Française

L'Assemblée générale de la Fédération nationale de la Mutualité Française a élu Eric Chenut à sa présidence, pour un mandat de cinq ans, le 5 octobre 2021. Il succède ainsi à Thierry Beaudet, qui a pris la présidence du CESE, Conseil économique, social et environnemental.



Eric Chenut, 48 ans, est un militant engagé. Juriste de formation, il est actif dans le mouvement mutualiste depuis ses 20 ans. C'est lors de ses études à Nancy qu'il fonde La Mutuelle des étudiants (LMDE). Son parcours militant se poursuit alors, enchaînant différents postes et fonctions, pour le mener à la présidence de la Mutualité Française (voir l'encadré ci-contre). Son engagement s'est toujours inscrit dans la perspective de l'émancipation individuelle et collective. Une réflexion nourrie par son expérience mutualiste mais aussi par ses nombreux engagements associatifs, au sein notamment de la Ligue des Droits de l'Homme, de l'APAJH ou comme président de Droit au savoir de 2008 à 2012 mais aussi par l'exigence qu'implique au quotidien son handicap, une cécité totale depuis l'âge de 23 ans.

« Agir ensemble »

« Je suis fier de présider un mouvement qui démontre au quotidien son utilité sociale pour améliorer l'accès aux soins pour tous. Les mutuelles, aux côtés des autres professionnels du secteur de la santé, seront mobilisées pour relever les défis sanitaires et sociaux à venir » explique Eric Chenut. Saluant l'action de son prédécesseur Thierry Beaudet, Eric Chenut a présenté les réflexions qu'il entend porter pour « agir ensemble » et construire un projet fédéral d'une mandature qu'il qualifie d'exigeante et ambitieuse. « Nous sortons de deux années extrêmement difficiles avec la crise du Covid et beaucoup d'incertitudes planent encore sur l'avenir. Cependant, nous devons tirer tous les enseignements de cette crise. Ce sera la priorité de mon mandat : être force de propositions pour améliorer notre système de santé et de

protection sociale » Soulignant que la Mutualité Française est une construction humaine et non l'affaire d'un seul dirigeant, Eric Chenut a la volonté de représenter le mouvement dans toute sa diversité et toutes ses sensibilités. Il aura à ses côtés la nouvelle directrice générale de la Mutualité Française, Séverine Salgado, qui a pris ses fonctions le 1^{er} juillet.



2000

Fondation de La Mutuelle Des Etudiants

2003

Administrateur MGEN – Président de la section de Meurthe-et-Moselle

2011-2013

Délégué national aux établissements

2013-2017

Vice-président aux questions de santé, sanitaires et sociales

Depuis 2014

Président de la Fondation d'entreprise pour la santé publique MGEN

Depuis 2017

Administrateur du Groupe VYV et vice-président délégué de VYV 3

2017-2021

Vice-président délégué en charge du Budget, des finances, des Risques et des partenariats

Nos engagements prévention

Une présence et des actions durant cette année particulière

Malgré les ralentissements voire les arrêts des actions en présentiel, la Mgéfi a eu à cœur de rester au contact des agents, et plus particulièrement de ses adhérents. Ainsi, dès que cela a été possible, les actions de terrain ont redémarré et ont rencontré un succès certain auprès des adhérents retraités.

Le prochain défi de la Mgéfi sera de répondre à l'adaptation des conditions de travail et de répondre aux besoins de tous et de chacun.

Une nouvelle thématique choisie par le comité du référencement : le « sport-santé »

« Sport santé », de quoi parle-t-on ?

Le « sport-santé » recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant, aussi bien physiquement que psychologiquement, et/ou socialement, conformément à la définition de la santé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

La pratique d'activités physiques ou sportives contribue au maintien d'une bonne santé chez le sujet sain, dans le cadre de la prévention primaire. Elle contribue aussi, chez les personnes vivant avec une maladie chronique non transmissible, à améliorer l'état de santé (prévention secondaire) et à prévenir l'aggravation et/ou la récidive des maladies chroniques (prévention tertiaire).

Sport sur ordonnance

ou activité physique adaptée, de quoi s'agit-il ?

Depuis la loi de modernisation de santé du 26 janvier 2016, un médecin peut prescrire, par ordonnance, une pratique d'activité sportive dans un but thérapeutique pour certaines maladies. Pour appuyer cette démarche, la Mgéfi a mis en place une nouvelle prestation qui permet une prise en charge de 60 à 240 €/an, en fonction de l'offre souscrite.

Pour déployer cette thématique la Mgéfi a choisi plusieurs vecteurs. En 1^{er} lieu, le déploiement d'actions en présentiel (confrontées à la situation sanitaire exceptionnelle de cette année), la diffusion d'une dizaine de modules vidéos sur le web réalisés par la chaîne PuMS (Pour une Meilleure Santé) des Universités de Paris et coordonnée par le Professeur Boris HANSEL. Chacune de ces actions peut être enrichie par la diffusion d'un guide pratique mis à la disposition de chacun.

L'année 2021 en chiffres :

191 actions de prévention en présentiel :

- **37 actions** réalisées dans le cadre de la convention de santé publique signée avec le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Elles ont rassemblé **722 participants**. Dans le détail :
 - 27 actions liées à l'activité physique
 - 5 actions « santé des pieds »
 - 3 actions « maladies cardiovasculaires »
 - 1 action « cancer »
 - 1 action « Nutrition et activité physique »

À cela s'ajoutent 154 actions hors convention de santé publique organisées principalement autour de 2 axes : les séniors et les actions de dépistages ou de vaccination proposées par MFP Services. On

peut également parler à ce sujet des actions menées au sein des écoles de formation des administrations du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance de la République française (MEFR).

Enfin, la Mgéfi a été sollicitée par plusieurs délégations à l'action sociale pour financer des actions dédiées au massage corporel assis (Amma assis) sur le lieu de travail. 44 actions ont concerné un ou plusieurs départements des régions de Basse-Normandie, Centre Val de Loire, Poitou Charente et Picardie.

Au total, ces actions hors convention de santé publique ont rassemblé 5 245 participants.

Les thématiques abordées sont :



14 actions

Activité physique



1 action

Santé bucco-dentaire



1 action

Cancer



1 action

Santé visuelle



4 actions

Dépistage diabète



44 actions

Stress (amma assis)



5 actions

Insuffisance rénale



83 actions

Vaccination antigrippale



1 action

Maladie de Lyme

Le distanciel, un outil complémentaire essentiel

La Mgéfi a poursuivi son programme de visio-conférences en proposant **15 séances** tout au long de l'année, et sur différents thèmes de prévention, pour tous les publics. Et parmi celles-ci, des visio-conférences dédiées aux séniors ont été mises en place cette année. Au total, ces visio-conférences ont rassemblé **1 986 personnes**.

Les thèmes abordés sont :



Activité physique
6 webinaires



Sécurité routière
2 webinaires



AVC
1 webinaire



Sommeil
1 webinaire



Bucco-dentaire
1 webinaire



Stress
1 webinaire



Cancers
1 webinaire



Santé environnementale
2 webinaires

Au-delà, la Mgéfi a relayé plusieurs webconférences proposées à l'échelon départemental ou régional par les pôles prévention des unions régionales de la Mutualité Française.

Zoom sur...

Le dépistage du mélanome

via la plateforme « Mesdocteurs »

Les adhérents de la Mgéfi ont accès à la plateforme de téléconsultation « Mesdocteurs ». Dans ce cadre, une 1^{re} action de prévention a été déployée autour de la thématique du dépistage du mélanome. La cible était la population des adhérents âgés de 30 à 60 ans et disposant d'une adresse de messagerie. Au total, 175 téléconsultations ont été dispensées.

Les actions MFP Services

MFP Services a mis en place un plan de Gestion du Risque, de la Prévention et de l'Innovation, communément appelé « GDRPI », dans le cadre exclusif de ses missions d'intérêt général (Gestion du Régime Obligatoire).

Les objectifs de ce programme visent à :

1. Être un relais de la CNAM sur ses opérations de prévention.
2. Promouvoir des actions pré ou post opérations nationales (complémentaires).
3. Promouvoir une approche affinitaire de la gestion du risque et de la prévention.

Bilan 2021 :

- 83 actions de vaccination antigrippale ont eu lieu permettant de vacciner 3 951 agents.
- 5 actions de dépistage de l'insuffisance rénale chronique ont bénéficié à 232 agents.
- 4 actions de dépistage du diabète et des maladies cardiovasculaires ont bénéficié à 77 agents.
- 1 dépistage bucco-dentaire qui a rassemblé 22 agents.

Les stages MFP Retraite

La Mgéfi propose à ses adhérents de participer à 6 stages différents organisés par MFP Retraite :

- « Réussir votre retraite ». Ce stage a pour but de vous amener à réfléchir à la façon dont vous envisagez de vivre votre retraite pour commencer à bâtir un nouveau projet de vie.
- « Ressource et bien-être ». Ce stage a pour but d'aider à accéder à un « mieux-être » psychique et physique au moment du départ en retraite.
- « Nutrition, forme et santé ». Parce que l'alimentation est notre première médecine, ce stage, permet à chacun d'apprendre les bases de la nutrition en vue de réaliser ensuite, chez soi, des repas équilibrés alliant plaisir et santé.
- « Remise en mouvement ». Les bienfaits de l'activité physique ne sont plus à démontrer. Ce stage a pour but de proposer aux participants de leur donner les clés pour redonner l'envie de bouger.
- « Bien vivre et être zen ». La recherche du mieux-être constitue une véritable quête pour beaucoup d'entre nous. Au travers de diverses activités, les participants apprendront les techniques pour lutter naturellement contre le stress, l'anxiété ainsi que différents maux du quotidien.
- « Optimisme et épanouissement ». On sait aujourd'hui grâce aux études que l'optimisme a un impact sur notre sensation de bien-être, notre moral, notre santé globale, notre épanouissement et notre longévité ! Différentes pratiques allant dans ce sens sont proposées dans ce stage.

Ces stages ont rassemblé **63 adhérents** Mgéfi qui ont bénéficié d'une aide de 350 €.

Pour une Meilleure Santé, la chaîne de vidéos santé

Dans le cadre du programme Cap Prévention 2021-2022, en accord avec le Secrétariat Général des ministères économiques et financiers, la Mgéfi a choisi de soutenir PuMS dans la réalisation de nouveaux contenus axés sur le thème « Sport-Santé ». Plusieurs vidéos, de différents formats, ont ainsi été réalisées et diffusées en avant-première aux adhérents de la Mgéfi.

Une information fiable et des conseils pratiques

Fondée en 2019 par un endocrinologue et nutritionniste, le Pr Boris Hansel, un réalisateur, Jean-Julien Solic et un chirurgien cardiaque, le Pr Patrick Nataf, PuMS est un concept de chaîne santé, disponible sur YouTube, animée par des médecins, dont l'objectif est de fournir une information 100 % fiable et des conseils pratiques au quotidien.

Accessible à tous, la chaîne propose des émissions thématiques de 28 minutes à regarder tranquillement, des pastilles de moins de 3 minutes, faciles à visionner à toute heure, des débats, des interviews... de nombreux formats adaptés à tous sur des thèmes comme la nutrition, la prévention, les maladies chroniques, la psychologie, les actualités santé, etc.

L'objectif est ambitieux : parler au plus grand nombre tout en devenant une référence de l'information santé à travers des reportages abordant des sujets variés comme les incroyables vertus des régimes, les dangers du vapotage, les clés pour comprendre le diabète et le cholestérol, les maladies psychosomatiques... Tous les sujets sont abordés sur la chaîne YouTube PuMS, sans aucun tabou.

Des professionnels qualifiés et indépendants

Présentée par le Pr Boris Hansel, l'émission fait intervenir des médecins hospitaliers et universitaires. Les sujets recouvrent tous les domaines de la médecine, avec une attention particulière étant portée aux nouvelles technologies et la santé connectée.

PuMS est une chaîne totalement indépendante de l'industrie pharmaceutique et agroalimentaire ce qui garantit sa totale indépendance vis à vis des intérêts privés.



3

**Engagements
adhérents**

Baromètre de satisfaction adhérents : la Mgéfi poursuit sa progression

La mutuelle met un point d'honneur à améliorer en continu la satisfaction de ses adhérents. Et ce ne sont pas que des mots. Derrière il y a des actes et des résultats. L'enquête de satisfaction 2021 met en avant les progrès réalisés et les attentes de notre communauté.

En 2021, 2^e année de Magellan et 4^e année du second référencement, toute la Mgéfi est restée mobilisée pour renforcer la satisfaction de ses adhérents. Les résultats de cette enquête le montrent : les efforts mis en place sont salués, même si des axes de progression demeurent.

Qui a été interrogé ?

Un échantillon représentatif de 802 adhérents a été interrogé par téléphone entre le 22 et le 29 novembre 2021.

Une satisfaction confirmée

En 2021, la satisfaction globale des adhérents atteint un palier haut à 88 % (soit 1 point de plus qu'en 2020) avec 25 % de très satisfaits et 63 % qui se déclarent plutôt satisfaits (plus 2 points en un an). À noter : des hausses significatives de 6 % chez les 30-39 ans et de 9 % chez les 50-59 ans.

Des points forts...

Parmi les différents points forts mis en avant par les adhérents satisfaits : les remboursements, les délais de versement et la réactivité des équipes sont sur le podium de la satisfaction de nos publics.



...et des axes d'amélioration

Les 12 % d'adhérents non satisfaits ont mis en avant, selon eux, des prises en charge en optique et en dentaire pas assez importantes. Globalement, l'insatisfaction se cristallise autour des montants remboursés. Cette année encore, le montant des remboursements a été largement mentionné en spontané par les adhérents comme la principale raison d'insatisfaction. 4 adhérents sur 10 se disent insatisfaits des niveaux de remboursement. Paradoxalement, le délai de traitement répond pleinement aux attentes des adhérents : 96 % des adhérents sont satisfaits du délai de remboursement des prestations de la Mgéfi (+ 1 point).

La Mgéfi conserve une bonne dynamique de recommandation mais doit maintenir ses efforts

La recommandation de la Mgéfi a connu une très légère baisse, passant de 74 % en 2020 à 73 % en 2021. Un objectif pour la Mgéfi : améliorer en 2022 ce taux de recommandation.

Les taux de satisfaction restent élevés pour les garanties santé

Les adhérents ayant choisi la garantie Multi Santé 2 se déclarent satisfait à 90 %, ceux ayant une garantie Vita Santé 2 le sont à 87 %. Ces taux restent importants même s'ils peuvent encore être améliorés. La marge de progression est plus importante pour Maitri Santé, mais il y a malgré tout une augmentation significative de la satisfaction : 76 % (+ 16 points en 2021 !)

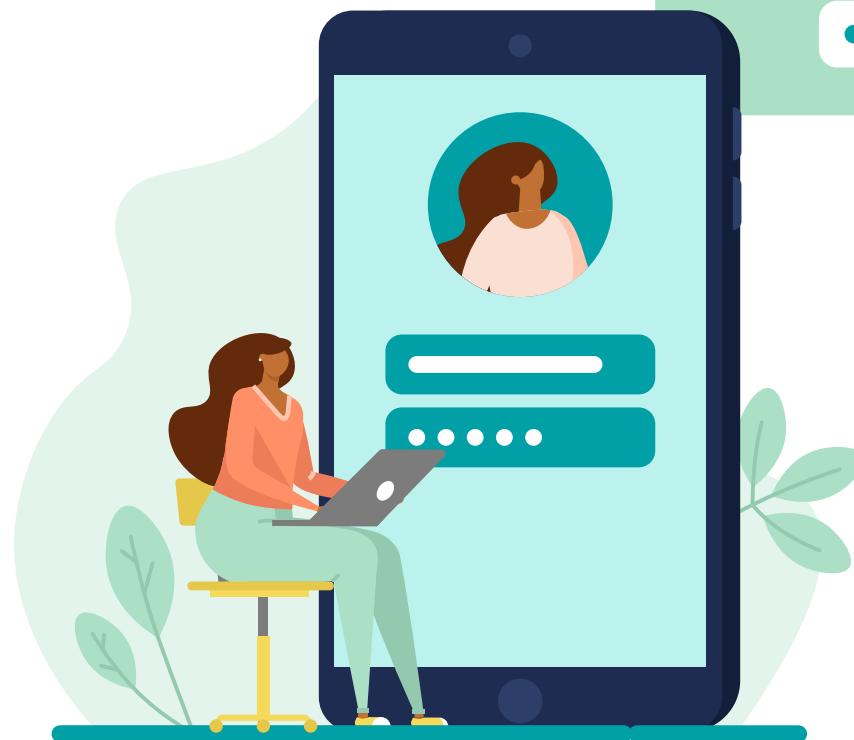
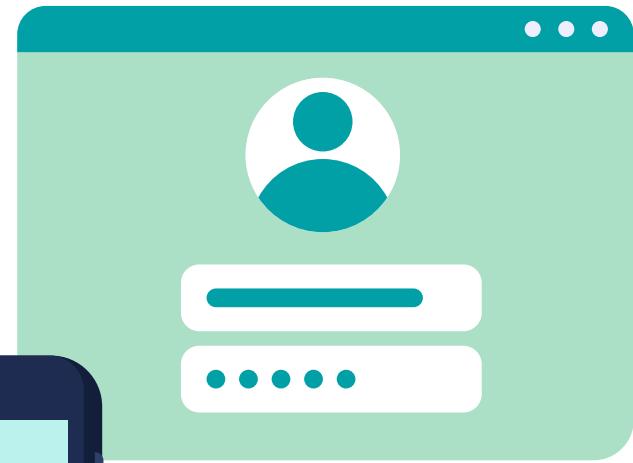
Les outils digitaux progressent

En 2021, le contact par email ou via l'espace adhérent poursuit sa progression et se positionne au même niveau que le moyen de contact par téléphone. Le digital est-il en passe de le détrôner ? Réponse en 2022...

- L'espace adhérent est privilégié des moins de 50 ans et les satisfait plus que les adhérents plus âgés mais il pourrait davantage enchanter.
- Les changements apportés sur le site internet, réel levier de satisfaction, ont été bénéfiques. Seul ce support a vu son niveau de satisfaction significativement s'améliorer, en particulier auprès des moins de 50 ans.
- L'engouement autour de l'application mobile est encore limité alors qu'elle correspond à une attente basique des adhérents. Elle est malgré tout en hausse de 2 points, passant de 8 à 10 % en 2021, et reste privilégiée par les moins de 30 ans.
- Page Facebook : canal d'animation de la communauté Mgéfi, est en progrès avec 12 200 abonnés au 31/12/2021, soit 1 200 de plus en une année.
- Espace adhérent : La part des adhérents l'ayant déjà créé est similaire à 2019 (65 %) mais sa refonte effectuée cette année a été bénéfique, il semble répondre de plus en plus aux attentes des adhérents (facilité, gestion du contrat en ligne, richesse du contenu).
- Site internet de la Mgéfi : visité par 54 % des adhérents en 2021. A noter : 25 % d'entre eux ont remarqué les changements du site ainsi que du logo Mgéfi et 93 % sont satisfaits par le site.

Les contacts sont satisfaisants mais la clarté des informations est pointée du doigt

La satisfaction concernant la clarté et la précision des réponses apportées est en baisse quel que soit le moyen de contact concerné. Cela n'a pas impacté la satisfaction globale des adhérents cette année mais reste un point à surveiller pour éviter que cela ne se répercute l'année prochaine. Les adhérents de moins de 50 ans ont été moins satisfaits du délai d'attente au téléphone cette année, élément moteur à la satisfaction globale.



Une année de transition

Christian Pasquetti, directeur général de la Mgéfi, tire le bilan de l'année 2021. Une année de transition, après une période de crise.



Une première année de mise en place pour le plan Magellan

Adopté en Assemblée générale le 14 octobre 2020, le plan « Magellan 2020-2023 » s'articule autour de grands axes stratégiques



Intensifier la digitalisation :
souscription, omnicanal...

Maîtriser nos
nouveaux outils

Renforcer nos organisations
et compétences



3



Engagements adhérents



Conquérir de nouveaux
territoires



Diversifier nos produits,
renforcer la prévoyance

Évolutions de l'offre Mgéfi

Après une première session à distance le 29 juin 2021, les délégués de la Mgéfi ont pu se retrouver physiquement, les 9 et 10 novembre 2021. Ils ont pu voter les évolutions de la mutuelle et de ses services aux adhérents...

Maitri Santé et Vita Santé 2 : les prestations Pharmacie désormais remboursées à 100 %

Dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons encore, la Mgéfi accompagne toujours plus ses adhérents en faisant le choix d'améliorer les prestations Pharmacie dans les garanties Maitri Santé et Vita Santé 2.

Depuis le 1^{er} juillet, toutes les dépenses en pharmacie sont prises en charge à 100 %. En pratique, cela signifie que tout médicament remboursable par l'Assurance Maladie (à 15 %, 30 % ou 65 %) délivré par un pharmacien est désormais intégralement pris en charge. Aucune démarche à effectuer auprès de la Mgéfi pour se faire rembourser, ni rien à envoyer : le traitement est totalement automatisé.

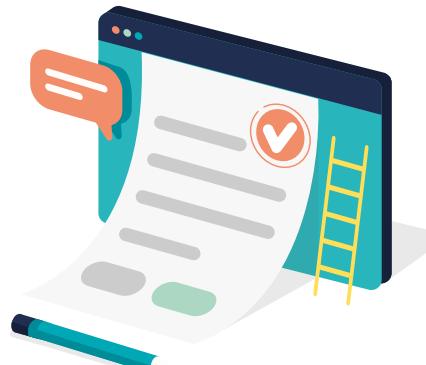
3 Engagements adhérents

Les consultations psychologiques mieux prises en charge

Face aux difficultés engendrées par la situation sanitaire et ses répercussions sur la santé mentale des Français, la Mutualité Française a sollicité les mutuelles à s'engager à rembourser les consultations psychologiques dès le premier euro facturé au patient. Le Conseil d'Administration de la Mgéfi s'est inscrit dans le dispositif sachant que la prise en charge des consultations psychologiques est déjà intégrée dans ses quatre garanties (Maitri Santé, Vita Santé 2, Multi Santé 2 et Zeni Santé). Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2021, un forfait spécifique pour les séances chez un psychologue a été créé :

- 4 séances prises en charge par an, dans la limite de 30 € par séance, pour les garanties Maitri Santé et Vita Santé 2 ;
- 5 séances prises en charge par an, dans la limite de 30 € par séance, pour la garantie Multi Santé 2 ;
- La prestation Zeni Santé reste inchangée avec 5 séances prises en charge par an, dans la limite de 50 € par séance.

Ces prestations sont délivrées sur présentation d'une facture acquittée, sans nécessiter d'ordonnance. Par ailleurs, les adhérents ont la possibilité de solliciter dans certaines situations Mgéfi Assistance (09 72 72 39 19 – appel gratuit) ou son partenaire MFPS (Filomaide au 09 69 32 73 00 - appel gratuit) qui proposent des consultations « d'écoute ».



La prise en charge des prothèses mammaires et de la lingerie adaptée est revalorisée dans les offres Vita Santé 2, Multi Santé 2 et Zeni Santé

La prise en charge est portée à 200 % de la Base de remboursement de la Sécurité sociale (BRSS). Une prestation spécifique pour la lingerie adaptée de 100 € a été créée.

La participation de la Mgéfi augmente de 5 € dans les garanties Vita Santé 2 et Multi Santé 2 pour la chambre particulière

Elle concerne les courts séjours, la psychiatrie et soins de suite ainsi que la réadaptation. La prise en charge est, quant à elle, portée à 50, 45 et 40 €/jour (en fonction de la garantie choisie).

La base de remboursement est revalorisée pour les prothèses dentaires dans l'ensemble des garanties

Les prothèses concernées sont hors 100 % Santé, à tarifs maîtrisés ou libres. La majoration du remboursement du régime obligatoire est de 8,75 €.

Dans le domaine de l'assistance

- Un accès à l'aide à domicile (10h maximum) en cas d'hospitalisation en ambulatoire ;
- la suppression de la limitation des séances de psychologie ;
- L'accès au soutien scolaire chez un proche en cas d'hospitalisation de 24h, de maternité de plus de 4 jours ainsi qu'en cas d'immobilisation (5 jours imprévu / 10 jours prévu).

Le retour des équipes Mgéfi en présentiel

Depuis plusieurs années, nos 37 chargés de développement, répartis sur toute la France, sillonnent tout le territoire à la rencontre de nos adhérents ou futurs adhérents. Permanences multi-sites, animations thématiques, entretiens individuels ou encore sessions de mutualisation à l'arrivée des stagiaires écoles... toutes les occasions sont bonnes pour échanger avec eux, le plus souvent possible. Après cette période de pandémie de Covid-19 et le lot de défis qui ont dû être relevés, les équipes de la Mgéfi se sont adaptées pour continuer à être proche des agents de la fonction publique, à distance. Cette période compliquée semble enfin derrière nous et nous avons tous pu nous retrouver physiquement en 2021.

3

4

5

2021 : des mutualisations aux airs de retrouvailles



Écoles

Taux de mutualisation 2021 (présentiel + distanciel) :

70 %

2 612

agents reçus pour

1 839

adhésions de stagiaires



Permanences :

Reprise des permanences en septembre 2021

558 permanences assurées en 2021 contre 417 en 2020

3 348 adhérents rencontrés au total contre 2 979 en 2020

33 permanences à thème, soit 9 actions de plus qu'en 2020

Toutes les actions ont été réalisées au 2nd semestre

Les aidants au cœur de nos préoccupations

3

Engagements adhérents

Parce qu'à la Mgéfi nous nous préoccupons sincèrement de la situation des aidants, nous en avons fait un fil rouge en 2021. Tout au long de l'année, nous avons choisi de traiter différents aspects du quotidien de ces femmes et de ces hommes, que nous n'imaginons peut-être pas... Qu'est-ce qu'un proche aidant ? Comment peut-il concilier vie d'aidant et vie professionnelle ? Qu'implique le fait de devenir tuteur ou curateur de son proche ? Autant de questions traitées au fil de l'année que vous pouvez découvrir ou redécouvrir dans la revue Couleurs. Nous vous présentons les principales informations à connaître sur la situation d'aidant et les aides apportées par la Mgéfi et les mutuelles d'action sociale.



Être proche aidant, une situation qui impacte tous les aspects de la vie

En France, le nombre de proches aidants ne fait qu'augmenter. On en compte 11 millions, âgés de 18 ans et plus⁽¹⁾. Le proche aidant accompagne une personne malade, porteuse d'un handicap, ou devenue dépendante du fait de son âge. Il peut être un conjoint, un parent, un ami, un proche ou même un voisin. Ce rôle compliqué pèse grandement sur le quotidien, aussi bien sur le plan personnel que professionnel, physique que psychologique. L'aide apportée a de nombreuses conséquences sur la vie du proche aidant, et notamment sur sa santé. Qui sont les proches aidants ? Quelles difficultés rencontrent-ils ?

⁽¹⁾ D'après une étude réalisée par IPSOS en 2020 auprès de 2306 aidants en France.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

- 50 % se sentent parfois seuls, non soutenus moralement
- 53 % s'estiment mal informés sur leur rôle d'aidant
- 62 % se sont déjà retrouvés dans un état d'épuisement intense/surmenés
- 74 % déclarent avoir parfois besoin de répit pour souffler

Chiffres clés

- 11 millions d'aidants âgés de 18 ans et plus en France
- Qui ont 49 ans en moyenne
- Parmi eux 500 000 aidants âgés de 18 à 24 ans
- Parmi les aidants considérant leur mission comme étant un fardeau très lourd, 60% sont des femmes

Quels impacts sur la vie des aidants ?

Finances

L'aide apportée est une charge économique pour 47 % des aidants

Vie professionnelle

46 % des aidants actifs ont dû aménager leurs horaires, réduire leur temps de travail ou arrêter de travailler

Les aidants et la crise Covid-19

Pendant le confinement 60 % se sont sentis dépassés et 1 sur 2 a eu des difficultés pour obtenir une aide extérieure et a dû faire face à la fermeture de la structure d'accueil de la personne aidée

Vie sociale / familiale

L'aide apportée a un impact négatif sur leur vie sociale ou familiale pour 45% des aidants

Concilier vie d'aidant et vie professionnelle

Être aidant est une situation dans laquelle nous pouvons tous nous retrouver un jour, du fait du vieillissement de la population et de l'accroissement du nombre de malades chroniques. Le quotidien se retrouve souvent totalement bouleversé et il est parfois compliqué de pouvoir concilier vie professionnelle et vie d'aidant. Peu à peu, des dispositifs voient le jour pour faire rimer vie d'aidant et carrière.

Près d'un aidant sur deux en activité

Sur les 11 millions d'aidants recensés en France⁽¹⁾, 47 % exercent une activité professionnelle, ce qui représente environ 1 salarié sur 10⁽²⁾.

Lorsque l'aidant travaille, la question de la conciliation des temps entre son rôle d'aidant et son emploi se pose rapidement en raison des horaires atypiques ou décalés, des déplacements professionnels, des urgences pendant le temps de travail obligeant à partir précipitamment ou encore de la nécessité de s'absenter ponctuellement pour accompagner son proche à un rendez-vous médical, par exemple. Ces impératifs à la fois professionnels et personnels requièrent une véritable organisation souvent compliquée à mettre en place en fonction de son métier ou de son employeur.

⁽¹⁾ Source : IPSOS, 2020.

⁽²⁾ Source : Association Française des Aidants.

Aidants / aidés : la Mgéfi accompagne ses adhérents

Pour ne pas laisser nos adhérents seuls face à une situation aussi difficile, la Mgéfi propose différents services d'aide et d'accompagnements tels que :

→ **Mgéfi Assistance**, un service assuré par Ressources Mutualistes Assistance, qui intervient en cas de coup dur ou de situation d'aidance. Disponible 7 jours sur 7 et 24h sur 24, l'équipe Mgéfi assistance est là pour aider les aidants et les aidés à trouver des solutions afin de leur faciliter la vie : aide-ménagère, bilan personnalisé, livraison, de repas, accompagnement d'un proche dépendant... Plus de 2 500 professionnels partenaires sont à disposition partout en

France au **09 72 72 39 19** (numéro cristal – appel gratuit).

→ **SeniorAdom, le service de téléassistance proposé par la Mgéfi**. Les systèmes de téléassistance sont des dispositifs comme des médaillons équipés d'un bouton, à porter sur soi, pour prévenir par simple pression une plateforme d'écoute en cas de chute, de malaise, ou simplement pour discuter et être rassuré dans des moments d'angoisse. De jour comme de nuit, ce dispositif peut être activé pour être mis en relation avec des personnes disponibles et à l'écoute. Bien plus qu'un outil de prévention, la téléassistance sécurise les personnes qui y ont recours mais aussi leurs proches.

SeniorAdom met à disposition des adhérents de la Mgéfi trois offres de téléassistance bienveillantes et innovantes adaptées à tous les styles de vie : « **Nomade** » pour apporter une solution mobile même hors du domicile, « **Essentiel** » pour contacter la plateforme depuis chez soi, « **Connect** » qui détecte intuitivement les anomalies de vie directement chez la personne concernée, telles que des chutes ou des malaises, puis prévient ses proches.

Pour en savoir plus, contactez SeniorAdom au **09 80 80 29 76** (appel non surtaxé).

Les mutuelles d'action sociale en renfort des aides proposées

Fidèles à leur modèle mutualiste et à leurs valeurs de solidarité et d'entraide, les mutuelles d'action sociale se mobilisent aux côtés de la Mgéfi pour proposer des solutions d'accompagnement et de soutien aux personnes en situation d'aidance.



Afin de participer au maintien de l'autonomie de ses adhérents, notamment à domicile, la **MASFIP** a mis en place un dispositif pour les accompagner financièrement sur la téléassistance. Elle prend en charge l'intégralité des frais de dossier et de mise en service facturés par SeniorAdom et propose une participation à l'abonnement mensuel, après étude du dossier.

D'autres accompagnements sociaux personnalisés sont possibles en lien avec la perte d'autonomie (aménagement du logement, aide à domicile...)



La Mutuelle des Douanes peut intervenir en participant à la prise en charge des frais d'installation du système de téléassistance à hauteur de 45 €. Elle peut également proposer une participation financière à hauteur de 50 % du reste à charge de l'abonnement, après étude du dossier.



La Mutuelle de l'Insee intervient pour aider ses adhérents en participant à hauteur de 50 € pour la prise en charge des frais d'installation du système de téléassistance.

4

Engagements sociétaux

« De la concentration, de l'écoute et de l'humilité »

Le club de cécifoot du RC Lens, partenaire de la Mgéfi, nous a fait l'honneur de représenter cet handisport lors du VYV Festival, qui s'est tenu en septembre dernier, à Dijon. L'occasion pour les festivaliers d'assister à des matchs de sensibilisation et de s'essayer, masques sur les yeux, à cette discipline rigoureuse qui n'a laissé personne indifférent ! Rencontre avec Eric Guilbert, responsable de la communication du club, entre deux démonstrations.

Quelle est l'histoire du club ?

Cela fait maintenant 4 ans que le Cécifoot, dans la région Nord, a intégré la section professionnelle du Racing Club de Lens. C'est une section d'handisport à part entière. Auparavant nous étions un petit club. Intégrer le RC Lens nous a permis de grandir.

En quoi consiste le Cécifoot ?

Il s'agit de permettre à des joueurs déficients visuels qui aiment le foot de pouvoir pratiquer un sport qu'ils adorent. On le joue de manière assez simple, sur un terrain équivalent à un terrain de handball en termes de dimension. A 5 contre 5 : 4 joueurs non-voyants et un gardien de but voyant et un guide placé derrière le but adverse. Il va aider les joueurs à se résigner dans leur zone en leur parlant.

Qu'est-ce qui fait la spécificité d'un joueur de Cécifoot comparé à un joueur de foot « classique » ?

Du fait de sa déficience visuelle, il va devoir travailler beaucoup plus d'autres aptitudes qu'un joueur traditionnel, telle que la concentration par exemple. Il doit apporter beaucoup d'attention au ballon de foot qui est muni de grelots, et donc bruyant. Il doit également bien écouter les consignes par rapport à son environnement. La conduite de balle aussi est totalement différente en Cécifoot, car dès que l'on pousse le ballon un peu trop loin, on a tendance à le perdre. Ils ont tous aussi beaucoup d'humilité du fait de leur handicap.

Comment évolue le Cécifoot en France ?

Il évolue de manière très lente, il souffre d'un manque de notoriété, d'image. Mais nous sommes en bonne voie car nous avons une équipe de France relativement performante, vice-championne d'Europe, et qui a pris part aux Jeux Paralympiques de Tokyo en septembre dernier. Donc le Cécifoot évolue, avec des clubs qui se créent - il y en a 10 aujourd'hui au niveau national - qui grandissent, qui étendent leurs installations. Nous sommes passés de 240 à 300 licenciés. Nous évoluons également en nombre de bénévoles : le Cécifoot



RCLENS CÉCIFOOT SAISON 2021/22

nécessite énormément de monde au niveau encadrement car pour déplacer des joueurs de Cécifoot, il faut du monde autour. Les bénévoles sont aussi importants que les joueurs. Ce que l'on attend aujourd'hui, c'est de pouvoir en discuter, d'augmenter notre visibilité sur les réseaux sociaux et faire croître notre notoriété, tout simplement.

Si l'on souhaite essayer de jouer au Cécifoot ou assister à des rencontres, comme il a été possible de le faire durant le VYV Festival, comment peut-on s'y prendre ?

Nous faisons pas mal de sensibilisation, dans les écoles, dans les clubs. Il y a des parties de sensibilisations organisées en Île-de-France, à Bordeaux et certainement ailleurs en France. Il ne faut pas hésiter à se renseigner directement auprès des clubs.

Avez-vous des compétitions prévues prochainement ?

Nous venons d'avoir deux saisons blanches avec la crise sanitaire, comme beaucoup d'autres. On espère recommencer les compétitions, comme nous en avons l'habitude, d'ici la mi-octobre (interview réalisée en septembre 2021, NDLR).

Les ambassadeurs Mgéfi aux Jeux de Tokyo



Pas de médaille pour Yannick Borel

Désillusion pour notre champion d'escrime, Yannick Borel, aux Jeux Olympiques de Tokyo. Mais les échecs font aussi partie du parcours des plus grands, ils permettent de revenir plus fort ! Et avec un tel palmarès dans sa carrière, nul doute qu'on le reverra très vite briller.

Alors qu'il faisait partie des favoris pour obtenir la médaille d'or à l'épée, Yannick Borel a créé la surprise en étant éliminé en 32^e de finale de l'épreuve individuelle. Se laissant surprendre par son adversaire, il s'est incliné 11 à 15 face

à l'Egyptien Mohamed Elsayed. L'épéiste n'a pas caché sa déception sur les réseaux sociaux : « *Je ne sais pas comment vous dire que je suis peu fier d'avoir le sentiment d'avoir gâché 5 ans de travail en 5 minutes. Donc je me contenterai de dire merci à vous tous, qui m'avez soutenu, encouragé, envoyé des messages et cru en moi.* »

Paris 2024 dans le viseur

Le talent de Yannick Borel n'est plus à prouver. Champion du monde, triple champion d'Europe, champion olympique par équipe et 6^e au rang mondial, il fait partie des plus grands épéistes au monde. Après avoir subi une opération du poignet droit et suivi une longue rééducation, Yannick a réussi à obtenir sa qualification pour les J.O ainsi que le titre de champion du monde par équipe ! Nous n'avons donc aucun doute quant à la suite pour lui. Et cette expérience à Tokyo ne fera que nourrir sa préparation pour ses futures compétitions. Après ces deux déceptions, Yannick Borel a déclaré qu'il allait « se remettre au travail avec humilité », faisant référence aux prochains Jeux Olympiques, qui se tiendront à domicile en 2024. Et la Mgéfi sera encore là pour le soutenir !

Trois courses et deux médailles pour Ugo Didier

Ugo Didier, le nageur handisport de la Team Mgéfi a porté haut les couleurs de la France et de la Mutuelle au Japon, lors des Jeux Paralympiques de Tokyo. Venu avec des médailles plein la tête, c'est finalement autour de son cou qu'elles sont désormais. Outsider de la compétition, il s'est imposé sur le 400m nage libre S9 en remportant une médaille d'argent, explosant son record au passage (avec un chrono de 4'11"33 en finale, il bat

le record de France mais aussi le record d'Europe de la catégorie !) Il frôle ensuite le podium avec une 4^e place sur le 100m dos, avant d'y retrouver sa place en décrochant le bronze sur le 200m 4 nages. Des performances qui font de lui un nageur à ne pas perdre de vue pour les Jeux de Paris 2024, pour lesquels il se prépare déjà, avec un objectif : décrocher l'or à domicile.

Chevalier de l'ordre national du Mérite

De retour en France, Ugo et tous les médaillés ont eu l'honneur d'être reçus à l'Elysée et d'être faits chevalier de l'ordre national du Mérite. Rien que ça ! Il s'est dit « *incroyablement fier* » sur les réseaux sociaux. Nous le sommes aussi. Bravo Ugo !



« En tant que compétiteur, rien n'est acquis, il faut sans arrêt se remettre en question »

La team de sportifs Mgéfi s'agrandit ! Après Yannick Borel et Ugo Didier, c'est au tour de Victor Muffat-Jeandet, médaillé olympique de ski alpin, de porter les couleurs de la mutuelle. L'occasion pour lui de partager son quotidien de skieur.



Palmarès

- Médaille de Bronze JO de PyeongChang
- 3^e Général Coupe du Monde Combiné 2018
- 10 podiums en Coupe du Monde (1 victoire)
- 4 Titres de Champion de France Élite

Parle-nous un peu de ton parcours ? À quel moment as-tu commencé à faire du ski et à vouloir en faire ton métier ?

J'ai un parcours assez atypique, je suis né à Aix-les-Bains, c'est en Haute-Savoie mais ce n'est pas non plus une station de ski alpin. Et ce n'est pas commun d'en être arrivé à pratiquer ce sport, car c'est plutôt une discipline qui nécessite d'être né skis aux pieds, dans une station. Mais j'ai commencé à skier très tôt, à 3 ans je me débrouillais déjà sur les pistes. J'ai tout de suite beaucoup aimé ça et voulu être champion. Et c'est ainsi que, de fil en aiguille, j'ai commencé les compétitions. Mes parents ont dû faire beaucoup de sacrifices car il y avait beaucoup de déplacements à faire pour aller skier en montagne.

C'est un travail de tous les jours pour être prêt pour les compétitions. Comment se déroule cette préparation ?

Il faut être très complet et costaud à tous les niveaux pour résister aux forces des skis. Je fais beaucoup de musculation, de running, de vélo... On peut dire que c'est environ 60 % en salle ou à l'extérieur et 40 % sur des skis. Je m'entraîne sur des glaciers, par exemple. Il y a des endroits en France où, en mai/juin, je peux encore m'entraîner tôt le matin avant que la neige réchauffe. C'est important de s'entraîner aussi sur la neige pour développer le matériel parce que durant la saison des compétitions on n'a pas le temps pour ça. Il faut régler tous les paramètres, presque autant que sur une Formule 1, pour être prêt en hiver.

Pourquoi avoir accepté de rejoindre la team de sportifs Mgéfi ?

Je suis affilié à la Mgéfi depuis plusieurs années en tant que sportif professionnel rattaché aux Douanes. C'était une belle opportunité d'ajouter un sportif de sports d'hiver au sein de cette équipe, aux côtés de l'escrimeur Yannick Borel et du nageur Ugo Didier. Ça me correspond plutôt bien car le ski est un sport individuel mais qui se prépare en équipe. Il y a beaucoup de valeurs, il faut être humble face à la montagne, et chaque jour est différent. En tant que compétiteur, rien n'est acquis, il faut sans arrêt se remettre en question et je trouve que ça correspond plutôt bien à l'esprit de la mutuelle. La blessure fait aussi malheureusement partie de la vie d'un sportif de haut niveau et, faire partie d'une mutuelle, c'est un plus pour ma sérénité. Principalement, je suis content de faire découvrir aux adhérents de la Mgéfi cette vie de skieur assez méconnue.



Recherche et maladies rares : de l'espoir et des promesses

Même si cela nous semble parfois abstrait et que l'on ne s'en rend pas toujours compte, la recherche avance et l'espoir grandit. Et les vingt dernières de recherches auront grandement participé à faire avancer rapidement et efficacement la lutte contre la Covid-19. Le professeur Daniel Scherman, chercheur et directeur de la Fondation Maladies Rares, nous dresse un état des lieux et nous parle de l'impact de la pandémie sur la recherche.

Des maladies rares... mais nombreuses

« Nous recensons aujourd'hui 7 000 maladies rares, qui touchent en moyenne moins d'une personne sur 2 000. En France, cela concerne environ 30 % de la population, soit quasiment autant que de malades atteints de cancers. Nous sommes face à des pathologies très lourdes et 95 % d'entre-elles sont incurables. Dans 90 % des cas, il s'agit de maladies génétiques qui touchent

l'enfant dès la naissance, mais il y a une véritable errance de diagnostic. En effet, il faut en moyenne 4 ans pour diagnostiquer la maladie et cela affecte autant les malades que leur famille. »

Des progrès spectaculaires

« Parmi les bonnes nouvelles, il y a quand même de plus en plus de thérapies qui existent, comme les thérapies géniques (qui consistent à introduire du matériel génétique dans des cellules pour soigner une maladie, NDLR). Des progrès immenses ont également été faits avec les diagnostics grâce au séquençage de génome à haut débit, qui va permettre d'aller beaucoup plus vite dans la détection des maladies rares. »

Un certain nombre de recherches, qui servent initialement à lutter contre des maladies comme le cancer, par exemple, ont trouvé une utilité pour certaines maladies rares ! Des avancées spectaculaires ont été réalisées depuis quelques années dans ce domaine. »

Un champ d'innovation incroyable

« Nous avons eu une démonstration éclatante de l'intérêt de la recherche sur les maladies rares avec ce que l'on appelle l'ARN interférence, qui traite certaines maladies rares. Ce sont des petites molécules d'ARN chimique et le grand défi était de les faire pénétrer dans les cellules. Après 20 ans de recherches, c'est chose faite. Elles ont été très utiles pendant la pandémie de Covid-19 car, grâce à elles et à partir de la séquence du virus, on peut produire aujourd'hui très rapidement des quantités très importantes d'ARN messager pour fabriquer



des vaccins. Les formulations utilisées pour les maladies rares ont pu être transposées en quelques mois aux vaccins contre la Covid-19 Pfizer et Moderna. Des exemples comme celui-ci, il y en a beaucoup. La recherche contre les maladies rares sert aussi toutes les autres maladies. »

La recherche impactée par la crise sanitaire

« Avec la pandémie, il y a eu des retards. Lorsque vous faites de la recherche en laboratoire et que vous êtes confiné chez vous, tout est ralenti. Et puis nous travaillons beaucoup avec des plateformes technologiques qui ont dû fermer pendant le confinement. Les ressources en génétique et en génomique sont embolisées par tout ce qui concerne les tests PCR. Les éléments de base de la génétique ont été ciblés et il y a eu quelques embouteillages et des pénuries qui retardent actuellement encore les tests génétiques. Mais, autant que cela a été possible, nous avons continué à travailler et de belles avancées ont été faites. »

A la Fondation Maladies Rares, notre activité n'a pas été ralenti. Nous avons mis en place tout de suite de nouvelles façons de travailler, à distance. Il a surtout fallu adapter nos colloques, qui réunissent patients, chercheurs et professionnels de l'industrie, en mode virtuel, mais ils ont eu lieu.

La recherche avance. Il y a beaucoup d'espoir et de promesses mais encore beaucoup de difficultés à surmonter et de travail. »



Maladie de Huntington : 4 questions au Professeur Pascal Antoine

Depuis 2016, le Mgéfi soutient la Fondation Maladies Rares. Un partenariat sous la forme d'un financement du projet de recherche bien spécifique et jusque-là jamais traité : l'impact de la maladie de Huntington sur la relation de couple. Nous avons demandé au professeur Pascal Antoine, qui dirige ce projet, quelles ont été les conséquences de la crise sanitaire sur l'avancée de cette étude.

Le projet a-t-il pris du retard en 2020 ?

Nous avions décalé le début des recrutements à janvier 2021, en se disant que nous serions dans l'après crise. Nous éliminions ainsi le problème d'une année blanche en 2020. Mais la réalité est un peu plus compliquée que cela et la situation est aujourd'hui toujours délicate. Nous avons pour le moment été impactés sur trois bons mois et nous avons bon espoir que d'ici un mois ou deux nous commencerons à fonctionner à 100 %. (Interview réalisée en avril 2021, NDLR)

Quelles sont les difficultés que vous rencontrez ?

Le gros frein aujourd'hui c'est de trouver des couples qui acceptent de nous recevoir à leur domicile, dans le contexte actuel, même si nous y allons en prenant toutes les précautions possibles. Mais nous comprenons tout à fait que certains aient refusé ou repoussé les entretiens par peur du virus.

La crise sanitaire nous a fait prendre un peu de retard sur le recrutement des participants à l'étude. En temps normal nous aurions pu être plus actifs sur ce premier trimestre.

Le contexte actuel vous permet-il de lancer l'étude ?

Nous avons fait quelques recrutements. Nous avons des entretiens de couples à réaliser, sur les deux premiers stades de la maladie, et des entretiens d'aidants, sur le 3^e stade. Nous avons commencé avec 4 aidants et 6 couples. Nous avons pris le parti de ne pas faire de distanciel pour les entretiens de couples. Les sujets abordés peuvent être douloureux et il ne nous semblait pas raisonnable de faire cela à distance, avec un thérapeute qui aurait été un peu impuissant dans cette configuration.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Si la situation le permet d'ici l'été, nous aimerions faire l'essentiel du recrutement en 2021. Nous avons besoin de 30 couples et 15 aidants. Et, en 2022, mener le travail d'analyse, qui prendra des semaines et des semaines après la retranscription des entretiens.

Téléthon, Fondation Maladies Rares, EZCO... la Mgéfi s'engage

Pour la Mgéfi, la solidarité est bien plus qu'une simple valeur, c'est une façon d'envisager le monde. Un monde qui a besoin de solidarité face aux maladies et au handicap. Voilà pourquoi la Mutuelle s'engage aux côtés d'EZCO, de la Fondation Maladies Rares, de la Fondation de l'avenir, du Cécifoot, du Téléthon ou encore d'EcoTree. Vaste tour d'horizon de nos engagements 2021.



La Fondation Maladies Rares

La Fondation Maladies Rares est une fondation de coopération scientifique, créée en 2012 dans le cadre du 2^e Plan National Maladies Rares, de la volonté conjointe de 5 membres fondateurs : l'AFM-Téléthon, l'Alliance Maladies Rares, l'Inserm, la Conférence des Directeurs Généraux de Centres Hospitaliers Universitaires et la Conférence des Présidents d'Université. Sa mission, accélérer la recherche sur toutes les maladies rares avec 3 objectifs : Identifier la cause des maladies rares et aider au diagnostic, Aider le développement de nouveaux traitements, Rompre l'isolement des personnes malades et de leur famille. Pour répondre à cette mission, la Fondation soutient et finance des projets de recherche académique dans les domaines de la biologie, de la chimie et des sciences humaines et sociales. Elle facilite l'accès des chercheurs à des technologies de pointe en partenariat avec des plateformes technologiques. Elle œuvre aussi à rapprocher les laboratoires académiques des industries pharmaceutiques, de façon à favoriser le développement de médicaments.

Pour en savoir plus :

Quels résultats depuis sa création ?

- 310 équipes de chercheurs financées
- Plus de 90 candidats médicaments accompagnés dans leur développement
- Plus de 60 gènes identifiés
- Depuis 2020, la Mgéfi participe au financement d'un projet de recherche autour de la maladie de Huntington. Pour en savoir plus, rendez-vous page 38.

EZCO

Cette association basée à Madagascar dispense gratuitement des soins ophtalmologiques sur toute l'île, un des pays les plus pauvres au monde.

Pour en savoir plus sur EZCO, en cliquez ici :

Cécifoot

Sport collectif d'opposition pour déficients visuels (non-voyants et malvoyants), le cécifoot est une adaptation du football et se joue à 5 contre 5 pendant un match de 2×20 minutes sur un terrain de la taille d'un terrain de handball. L'objectif est de mettre un ballon sonore (à grelots) dans le but adverse en le faisant progresser à l'aide des pieds, tout en empêchant l'adversaire d'en faire autant. Pour que tout le monde soit sur le même pied d'égalité, le degré de cécité n'étant pas le même pour chaque joueur, on met un patch et un bandeau sur les yeux des joueurs. La Mgéfi soutient la section Cécifoot du RC Lens (Nord Pas de Calais) et partage les mêmes valeurs autour du lien social, de la lutte contre la solitude et l'exclusion ainsi que l'intégration par le sport.

En savoir plus sur le Cécifoot :

La Fondation de l'Avenir

Elle a pour vocation de soutenir et de promouvoir la recherche et l'innovation en santé. La Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée a été créée en 1987 et portée par la Mutualité. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1988. Portée par sa vocation d'intérêt général et son appartenance à l'économie sociale, la Fondation incarne le trait d'union entre le mouvement mutualiste et les acteurs de la santé publique. Elle participe activement, par ses actions, recommandations et ses publications, à l'amélioration de notre système de santé. Elle permet aux chercheurs de faire avancer leurs projets de recherche et de dépasser le stade du fondamental, pour le bénéfice de tous. La Fondation apporte des financements croissants en faveur des démarches novatrices dans l'accompagnement et le soin du patient et de son entourage. La Fondation s'appuie uniquement sur des financements privés.

Le Téléthon

Depuis 2017, la Mgéfi soutient le Téléthon par un don annuel mais aussi en motivant ses collaborateurs à bouger au profit de l'association. Comme chaque année, la Mutuelle a proposé à tous ses collaborateurs un défi en décembre 2021 afin d'abonder le don fait à l'association : Utiliser l'application United Heroes, tout au long du mois de décembre, pour mesurer leur activité physique et gagner des points convertis ensuite en euros. Les collaborateurs de la Mgéfi ont joué le jeu pour cette bonne cause et ont permis d'abonder un don de la Mgéfi de 2 000 €, portant le don total de la Mutuelle à 7 000 € en 2021.

EcoTree

Née en 2015, EcoTree est une startup bretonne spécialisée dans le développement durable. Elle reprend des forêts abandonnées et d'anciennes coupes rases puis les replante en privilégiant des espèces adaptées aux régions et le mélange des essences pour promouvoir la biodiversité. Chacun, particulier ou entreprise, peut devenir propriétaire d'arbres et ainsi financer le renouvellement et la gestion durable de ces massifs forestiers français. Permettant de faire un geste pour l'environnement tout en obtenant un retour sur investissement, EcoTree réconcilie développement durable et rentabilité. En croissance constante depuis sa création, EcoTree travaille avec plus de 15 000 clients particuliers et 300 entreprises partenaires, dont la Mgéfi.



Cancer : apprivoiser sa nouvelle image

Les traitements anticancéreux, notamment la chimiothérapie, peuvent entraîner la chute des cheveux, cils et sourcils. Nous parlons moins des autres effets physiques tels qu'une fragilité des ongles, une peau plus sèche, fine et sensible, une fragilité des dents... Autant de changements dont l'impact psychologique ne peut être négligé. Pour aider les femmes à apprivoiser leur nouvelle image, de nombreuses initiatives ont vu le jour.

Changements physiques, une épreuve supplémentaire pour les malades

Une des principales préoccupations des femmes atteintes d'un cancer est la chute de leurs cheveux, mais aussi de leurs cils et leurs sourcils. Bien que n'étant pas une fatalité, car il s'agit d'effets secondaires liés au traitement qui prendront fin, la plupart du temps, avec lui, cela représente symboliquement pour beaucoup la manifestation physique de leur état de santé. Et

leur reflet dans le miroir est parfois douloureux. D'autres problématiques moins visibles se posent également : ongles et dents fragiles, problèmes de peau, perte de poids... des désagréments auxquels peut s'ajouter une mastectomie et qui participent à un moral en berne.

La « socio-esthétique » dans le Plan Cancer

Pour aider les femmes à surmonter ces dommages collatéraux, depuis le Plan Cancer de 2003, la socio-esthétique fait partie intégrante des « soins de support » en cancérologie. Elle permet aux femmes atteintes d'un cancer d'être aidées à surmonter des problématiques physiques, mais aussi la douleur et l'anxiété. L'expertise particulière des socio-esthéticiennes en dermo-cosmétique permet de dispenser des conseils de prévention et d'entretien de la peau et des phanères (cheveux, dents, ongles et poils) afin de limiter les désagréments. Des soins et conseils portés sur l'apparence (maquillage, conseil en image, nouage de foulards, etc.) peuvent permettre, à travers des ateliers, de contribuer à mieux s'accepter, et à reprendre confiance en soi.

Perruques, lingerie spécialisée... le poids financier des équipements !

On ne peut pas le nier, tenter de palier les effets apparents de la maladie représente un budget conséquent. Une perruque en cheveux naturels, pour plus de réalisme, peut coûter jusqu'à 3 000 € ! Moins onéreuses, les perruques synthétiques coûtent tout de même trois fois plus cher que la prise en charge de l'Assurance Maladie, selon l'étude de l'Institut National du Cancer (Inca) publiée en 2019. Idem pour la lingerie

post-opératoire adaptée aux femmes ayant subi une mastectomie, bien que des marques populaires commencent peu à peu à présenter des collections dédiées et abordables. Néanmoins, une réalité persiste : les femmes ne sont pas égales face à cette situation et toutes n'ont pas les moyens de se procurer des équipements adaptés.

Des initiatives pour accompagner les malades

Heureusement, pour leur venir en aide, des initiatives se multiplient. Dons de lingerie, ateliers maquillage, massages, groupes de parole.... Des associations ou encore des sites communautaires offrent des espaces d'entraide et proposent de nombreux services. Par exemple :

- « Mon réseau cancer du sein » est un réseau social pour les femmes touchées par un cancer du sein et leurs proches. Il permet d'échanger, de se soutenir et regroupe de nombreuses associations et initiatives en fonction de la localisation.
- « RoseUp » est une association qui informe, défend les droits des femmes touchées par la maladie pendant et après le cancer. L'association a ouvert les portes de Maison Rose, un lieu de partage où les femmes peuvent profiter d'ateliers conçus spécialement pour répondre à leurs problématiques quotidiennes. Elle a également mis en place un programme de retour à l'emploi, Rose coaching emploi, pour préparer le retour des femmes à la vie active.

Il ne faut pas hésiter à se renseigner auprès des établissements de soins, des associations locales et des sites dédiés.



Le saviez-vous ?

Pour compléter le remboursement partiel de la Sécurité sociale, la Mgéfi propose dans ses garanties Vita Santé 2, Multi Santé 2 et Zéni Santé, une prise en charge des prothèses mammaires, de l'achat de lingerie spécifique et de fournitures complémentaires, ainsi que de prothèses capillaires de classe 1 et 2.

La RSE à la Mgéfi

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est définie par la commission européenne comme « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales ». En d'autres termes, la RSE est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable. En pratiquant la RSE, elle va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable.

À la Mgéfi, nous sommes conscients de l'impact que nous pouvons avoir sur l'environnement et le bien être au travail et il est important pour nous d'être acteur de la RSE. C'est pourquoi nous mettons continuellement en place de nouvelles actions pour être les plus responsables possible.



L'installation de fontaines d'eau potable fraîche dans les locaux, pour remplacer l'utilisation de bouteilles en plastique. Depuis le 1^{er} janvier 2021, d'ailleurs, toutes les bouteilles en plastique contenant des boissons ne peuvent plus être distribuées gratuitement en entreprise. Des gobelets réutilisables et une gourde en bio plastique ont été distribués à chaque salarié.



La fin des gobelets en plastiques dans les machines à café, remplacés par des gobelets en carton.



Des bacs de tri dans le réfectoire, pour permettre aux salariés de trier leurs différents emballages.



La mise en place du « tri 5 flux ». Depuis juillet 2016, les professionnels ont l'obligation de trier 5 types de déchets : papier/carton, métal, plastique, verre et bois dans des poubelles dédiées.



Le papier essuie-mains a été remplacé par des sèche-mains dans les sanitaires. Pour le moment, en raison de la pandémie, et pour respecter les recommandations sanitaires, le papier est de nouveau utilisé, mais à durée déterminée.



Les produits d'entretien utilisés répondent aux normes en n'étant pas nocifs pour l'environnement et les personnels.



Une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée dans le parking de la Mgéfi.



Les objets publicitaires sont également choisis en fonction du lieu de production, privilégiant la France et l'Europe, ainsi que leurs matériaux (bio plastique, biodégradable...)



Au niveau RH également, des actions sont mises en place telles que **l'instauration du télétravail**, la vigilance à ce que l'espace de travail des salariés, à leur domicile, réponde bien aux normes et, le cas échéant, la mise à disposition de matériel adapté à de bonnes conditions de travail.



Un index égalité hommes/femmes qui s'élève à 87 % en 2021. À nouveau une belle note qui prouve que nos mesures salariales permettent de maintenir une égalité de traitement entre les hommes et les femmes à la Mgéfi sur le long terme.



La plantation d'arbres en forêt avec EcoTree. Née en 2015, cette startup bretonne est spécialisée dans le développement durable. Elle reprend des forêts abandonnées et d'anciennes coupes rases puis les replante en privilégiant des espèces adaptées aux régions et le mélange des essences pour promouvoir la biodiversité. Depuis 2019, la Mgéfi participe à l'aventure EcoTree en s'engageant à planter un arbre dans une forêt toutes les 10 adhésions écoles, en compensant les émissions de CO2 liées aux déplacements des militants lors de l'Assemblée Générale pour réduire son empreinte carbone et en offrant des arbres à planter à ses collaborateurs. Ainsi, plus de 1 400 arbres ont ainsi été plantés depuis 2019, sachant qu'un arbre absorbe entre 10 et 40 kg de CO2 par an.



Mgéfi

GROUPE vyv

Avec vous, c'est mutuel